

PUBLICATION LE 20 décembre 2024

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ST POURÇAIN SIOULE  
LIMAGNE**

Mme Véronique POUZADOUX - Présidente

29 rue Marcelin Berthelot

BP BP56 - 03500 St Pourçain sur Sioule

Tél : 04 70 47 67 20

SIRET 20007138900015

**W** Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Agence/office régional(e) ou local(e)

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

<b>Objet</b>	<b>Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur "esquisse +" pour la Rénovation de la piscine municipale de Saint Pourçain-sur-Sioule</b>
<b>Référence</b>	2024-23
<b>Type de marché</b>	Services
<b>Mode</b>	Concours restreint Ce concours est couvert par : la directive 2014/24/EU
<b>Code NUTS</b>	FRK11
<b>Description</b>	<p>Le présent avis d'appel à candidature concerne un concours restreint de maîtrise d'oeuvre de niveau "esquisse +" pour la Rénovation de la piscine municipale de Saint Pourçain-sur-Sioule lancé conformément à l'article L. 2172-1 du CCP et organisé selon les dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du CCP.</p> <p>L'opération relève du champ d'application des dispositions du livre IV de la deuxième partie du code de la commande publique (CCP).</p> <p>L'objectif poursuivi par la maîtrise d'ouvrage à travers ce projet est d'offrir aux administrés et ses environs un équipement ouvert à l'année, moderne, soucieux de l'environnement et dont la vocation principale est l'apprentissage de la natation pour les scolaires, la pratique associative sportive ainsi que le sport-santé.</p> <p>Il a été choisi de d'améliorer et faire évoluer l'offre existante. L'ensemble de l'équipement doit être conservé, une extension doit améliorer le conforme et permettre de le mettre aux normes.</p> <p>Le futur établissement comprendra un espace accueil (Sas, hall d'entrée, banque d'accueil, sanitaires), un espace administration (bureau direction, vestiaires du personnel, salle de repos / réunion), des vestiaires (zone de déchaussage et d'installation unique à l'ensemble des vestiaires et vestiaires mixtes), une halle bassin avec bassin sportif et des locaux techniques. L'espace extérieur comprendra un solarium minéral un bassin d'activités, une plaine de jeux aquatiques et des espaces d'accès (cour de service).</p>

La surface du bâtiment est estimée à environ 185 m<sup>2</sup> (locaux techniques compris). Les espaces extérieurs sont estimés à 4 188 m<sup>2</sup>.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à environ 4 800 000 euros HT.

A titre indicatif, le délai global d'exécution prévisionnel des prestations de maîtrise d'œuvre est de 40 mois à compter de la notification du marché y compris période de parfait achèvement éventuellement prolongée.

Le démarrage prévisionnel de la mission du maître d'œuvre est prévu en 07/2025.

La livraison prévisionnelle de l'ouvrage objet de l'opération de travaux est prévu pour 06/2027.

Les missions de maitrise d'œuvre sont détaillées au cahier des charges

A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur engage une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le ou les lauréats, après le dépôt de l'offre, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maitrise d'œuvre.

**Code CPV principal**

**71200000** - Services d'architecture

Code CPV  
complémentaire

**71221000** - Services d'architecte pour les bâtiments

**71300000** - Services d'ingénierie

**Forme**

Division en lots : Non

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Critères de sélection des candidatures :**

Critère 1 - Qualifications et capacité de l'équipe candidate

- La pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe (compétences, capacités professionnelles et financières, CV) en adéquation avec l'objet du marché, appréciées à partir des qualifications de l'équipe candidate en rapport avec les missions demandées.
- Les moyens techniques à disposition.

Critère 2 - Qualités des références fournies

L'appréciation se fait au regard du document de présentation des 5 références spécifiques (annexe 1 complétée par la fiche illustrée de chaque référence mentionnée pour chaque membre du groupement et annexe 2)

- Qualités des références du groupement concernant des opérations dans le secteur des ERP en général et des équipements sportifs spécialisés de type aquatique en particulier ;
- Qualités des références du groupement concernant des opérations de complexité équivalente et d'importance comparable (surfaces, montants financiers) ;
- Qualités architecturales des références présentées par le mandataire dans le cadre de l'annexe 2 au règlement de concours

L'appréciation de la capacité d'un groupement est globale en application de l'article R. 2142-25 du code de la commande publique.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 et suivants du code de la commande publique ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Les déclarations sur l'honneur que le candidat ou les membres du groupement n'entrent dans aucun des cas d'exclusions prévus aux articles L. 2141-1 à L2141-5 ou L. 2141-7 à L. 2141-10 du CCP

Pour l(es) architecte(s)uniquement, la copie de l'attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine

#### **Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### **Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Les capacités techniques et financières seront également appréciées sur la base des éléments détaillés ci-dessous :

Le fichier Excel intitulé « Annexe 1 – tableau synthétique de compétences et références » à compléter par les candidats selon le modèle à télécharger sur la plateforme de dématérialisation.

Le jury s'appuiera exclusivement sur les informations contenues dans ce dossier pour l'appréciation de la capacité technique et professionnelle.

Les candidats préciseront les effectifs, le Chiffre d'affaires (CA) moyen des 3 dernières années ainsi que les qualifications et certifications professionnelles.

Pour chacun des membres du groupement, sera indiquée la liste des plus récentes et plus représentatives références par rapport au présent projet, limitées à 5 opérations.

Sauf pour le mandataire, chacun des membres du groupement fournira pour chaque référence présentée dans le tableau Excel une fiche d'illustration A4 détaillant cette référence, précisant la compétence couverte et les missions réalisées.

Pour le mandataire, chaque référence livrée sera confirmée par une attestation de capacité délivrée par les acheteurs publics ou privés.

Pour le mandataire uniquement, le fichier Powerpoint intitulé « Annexe 2 - Diaporama références » selon le modèle à télécharger sur la plateforme de dématérialisation.

Ce diaporama présentera les mêmes références que demandées dans le tableau Excel. Cette annexe sera transmise sous format informatique natif et devra avoir un poids inférieur à 10Mo.

Ce diaporama peut être un panachage avec les références de l'architecte associé, le cas échéants. Dans ce cas le diaporama doit comprendre à minima 3 références du mandataire. Les références de l'architecte associé doivent être en cohérence avec l'objet de la programmation.

Le power-point sera projeté en séance de jury et les images présentées doivent permettre d'exprimer au mieux le geste architectural du mandataire et l'insertion du projet dans le contexte environnant qui lui est

propre. Ne seront pas admises les photos numériques reprenant des photos de maquettes ou de planches (plans ou regroupement de photos). Si le candidat présente des références livrées, alors des photos de l'équipement sont préférées à des images projet de synthèse.

#### Moyens techniques et humains

Le candidat devra présenter des moyens techniques et humains adaptés :

- présentation de moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'œuvre.

Seront fournies les preuves de compétences et qualifications notamment par des CV, certificats de qualification professionnelle, attestations de capacité délivrées par des acheteurs publics et privés, ou attestations de formation

#### Expérience professionnelle

Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours.

Par co-traitant, l'Acheteur fixe les niveaux minimums d'expérience professionnelle suivants :

- réalisation d'au moins un projet d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée
- réalisation de missions de complexité comparables à l'objet du présent marché

Le terme « réalisation » correspond à la conduite de missions effectivement contractualisées, et préférentiellement achevées.

La prestation est réservée à une profession déterminée.

### Récompenses et jury

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui

A l'issue de la consultation et sur proposition du jury, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 23 000 euros HT.

Ce montant correspond à la remise de prestation de niveau "esquisse +". Cette prime est forfaitaire et non révisable. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat et le montant de cette prime sera déduite du paiement de la phase APS.

#### Détail des paiements à verser à tous les participants

La prime est versée par l'acheteur aux participants sur proposition du jury. Les participants peuvent faire parvenir leur de-mande de paiement dès qu'ils sont informés par l'acheteur des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours.

Le règlement de la prime s'effectue sur facture émise par le participant et déposée sur le portail public de facturation Chorus Pro.

Les délais de paiement sont conformes aux dispositions des article R. 2192-10 et R. 2192-11 du CCP.

#### Contrat faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréat du concours devra/devront être attributaires(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

### Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

### Renseignements

#### Correspondre avec l'Acheteur

### Documents

- Règlement de consultation

- **Dossier de Candidature des Entreprises**

**Candidatures**

Remise des candidatures le **27/01/25 à 17h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

## Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement au lien suivant : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises.

Candidatures multiples:

En application de l'article R. 2142-21 du CCP, un membre d'un groupement, autre que le mandataire, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements, dans une limitation de 3 participations au maximum, que ce soit sous le statut de co-traitant ou de sous-traitant. Cette limitation est valable pour toutes les compétences demandées.

Aucune forme juridique déterminée n'est imposée au groupement par le pouvoir adjudicateur au stade du dépôt de la candidature et de l'offre, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du code de la commande publique.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Outre les compétences d'un architecte, le candidat devra justifier qu'il dispose, au sein de son équipe, les compétences en :

- Ingénierie fluides / thermique (traitement d'air, traitement d'eau, courants forts et faibles, chauffage, climatisation, ventilation...), y compris SSI ;
- Ingénierie structure ;
- Hydrogéologue
- Voirie et réseaux divers ;
- Économie de la construction ;
- Ingénierie de la performance énergétique du bâtiment et démarche environnementale ;
- Aménagement paysager ;
- Acoustique.

étant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences.

Parmi les candidatures reçues et disposant des capacités nécessaires et suffisantes pour assurer l'exécution du marché, seront sélectionnées 3 équipes maximum au regard des critères de sélection des candidatures énoncés dans le présent règlement de concours et sur avis motivé du jury.

Visite sur site :

Phase de candidature : aucune visite n'est prévue

Phase offre : une visite du site avec les candidats admis à concourir est prévue. La date et les modalités seront confirmées dans le courrier d'invitation à remettre une offre.

Cette visite sera l'occasion pour l'Acheteur de présenter aux candidats l'opération, le programme ainsi que les objectifs poursuivis. Les candidats seront invités à formuler leurs questions sur la plate-forme acheteur du maître d'ouvrage.

Critères d'appréciation des projets - Les projets seront appréciés en application des critères de sélection hiérarchisés ci-après énoncés, et comprenant des sous-critères :

Critères offres (projet):

Critère 1 - Qualité de la réponse au programme

L'analyse est réalisée au regard :

- De l'insertion sur le site,
- De la qualité architecturale et du parti esthétique
- De l'organisation fonctionnelle, qualité de la fonctionnalité et d'usage des espaces de vie,
- Du respect des attentes techniques et de la prise en compte de l'exploitation/maintenance dans les choix techniques
- De la qualité de l'approche environnementale

Critère 2 - Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

L'appréciation va tenir le plus grand compte du respect de l'enveloppe d'investissement prévisionnel alloué au projet par la maîtrise d'ouvrage, de la sincérité du chiffrage, de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance.

Calendrier prévisionnel du concours :

Envoi de l'avis de concours et mise à disposition des documents de la consultation (DCC) : Décembre 2024

Date et heure limites de réception des candidatures : Janvier 2025

Première réunion du jury pour avis sur les candidatures et choix des concurrents admis à remettre une offre : Début Février 2025

Envoi du complément au Dossier de Consultation des Concepteurs aux équipes retenues : Février 2025

Date et heure limites de réception des offres : Début Mai 2025

Deuxième réunion du jury pour avis sur les offres et choix du (des) lauréat(s) : Juin 2025

Période prévisionnelle de négociation avec le ou les lauréats : Juillet 2025

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et début de la mission du Titulaire : Juillet 2025

Les demandes de renseignements complémentaires sont à effectuer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres au lien suivant : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01 Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22 [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

## Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand  
6 cours Sablon

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22

[\*\*greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr\*\*](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand  
6 cours Sablon

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22

[\*\*greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr\*\*](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 20/12/24 à la publication